

# MAISON DE LA JEUNESSE

## Comment s'inscrire ?

L'accès à la Maison de la jeunesse est gratuit, libre et possible toute l'année pour les collégiens et lycéens.

Un formulaire d'adhésion annuel est à remplir dès le premier jour d'accès à la structure. Vous le trouverez sur le site de la Ville ou à la Maison de la Jeunesse. Pour accéder à l'offre d'activités proposée par le service jeunesse vous devrez toutefois :


- être inscrit sur le Portail Famille, avoir mis à jour vos informations famille et avoir calculé votre quotient familial ;
- télécharger les formulaires d'inscriptions sur le site Internet, ou les chercher au sein de la structure Jeunesse, les remplir et les déposer à la Maison de la jeunesse ou par mail sur [jeunesse@clamart.fr](mailto:jeunesse@clamart.fr).

### Activités, démarche et calendrier d'inscription

**Accueil information et accueil libre** : collégiens-lycéens 

Hors vacances scolaires, le service jeunesse propose au sein de la Maison de la Jeunesse :

- **Les lundis, mardis, mercredis et vendredis matins de 9h30 à 12h et les lundis de 14h à 19h** : Accueil information Jeunesse afin de renseigner ou d'orienter les usagers sur tous sujets concernant la Jeunesse.
- **Les mardis et jeudis de 14h à 19h** : Accueil de jeunes dans le cadre d'accompagnement de projets, d'insertion ou d'orientation.
- **Les mercredis et vendredis de 14h à 19h** : Accueil de loisirs jeunes (*Echanges/débats, montage de projets, ateliers...etc*).

**Réussite scolaire, accompagnement et aide aux devoirs** : CE1 à Terminale  Gr<sup>at</sup>uits, les séances d'accompagnement à la scolarité sont pour les jeunes et les enfants un coup de pouce dans différentes matières, des méthodes pour organiser leur travail et des activités culturelles et ludiques pour apprendre autrement. C'est également un moyen pour les parents d'obtenir des conseils pour accompagner leur enfant dans sa scolarité.

**Vacances scolaires** : collégiens-lycéens €  
Les animateurs jeunesse vous proposent une programmation diversifiée pendant les vacances avec des stages « découverte » ou de « confiance scolaire » en matinées, et des activités ludiques et sportives à la demi-journée.

**En plus** : Vous quittez le CM2 et entrez en 6<sup>ème</sup> à la prochaine rentrée scolaire, nous vous accueillons dès la période estivale.

La programmation des activités est disponible minimum trois semaines avant l'activité sur le site internet de la Ville ou au sein de la Maison de la Jeunesse. Ces activités sont ouvertes à l'inscription obligatoire jusqu'à la veille de l'activité. Les activités proposées sont soumises à un nombre de places limité.

## Facturation et Paiement

- Facturation

La tarification est soumise au quotient familial pour les stages et les activités durant les vacances scolaires.

### Vacances scolaires

Tranche QF	Forfait stage confiance scolaire ou stage découverte (en matinée sur une semaine)	Demi-journée	Sorties Prix en % du coût réel de la prestation
A	10 €	0.73 €	25 %
B	12 €	1.41 €	30 %
C	14 €	2.13 €	35 %
D	17 €	2.86 €	40 %

E	21 €	3.57 €	45 %
F	25 €	4.24 €	50 %
G	30 €	5.00 €	55 %
H	36 €	5.70 €	60 %
I	43 €	6.40 €	65 %
J	52 €	7.10 €	70 %
K	62 €	7.83 €	75 %
L (et non clamartois)	75 €	8.40 €	80 %

**Attention : sans calcul de votre quotient familial, le tarif maximum sera appliqué.**

La facturation s'effectue en fonction des présences effectives mais aussi des inscriptions non modifiées ou annulées dans les délais impartis.

- Toute annulation moins de 48h avant l'activité entrainera le maintien de la facturation.
- Toute absence injustifiée (sans présentation d'un certificat médical original) entrainera le maintien de la facturation.

Une facture unique regroupant toutes les activités dont a bénéficié le jeune sera établie le mois suivant. La facture précise la date limite de paiement. **Au-delà de la date limite de paiement indiquée sur la facture, un avis de somme à payer du Trésor public sera adressé.**

- Modalités et lieux de paiement
  - En ligne par carte bancaire en vous connectant au Portail Famille.
  - Par chèque libellé à l'ordre de « Régie Direction Jeunesse-Famille », avec le papillon détachable de la facture et en mentionnant au dos du chèque le numéro de la facture :
    - à déposer sous enveloppe fermée au Centre Socioculturel du Pavé Blanc.
    - à envoyer par courrier à l'attention du régisseur principal – Centre Socioculturel du Pavé Blanc – 44 route du Pavé Blanc – 92140 Clamart.
    - En carte bleue ou espèces au Centre Socioculturel du Pavé Blanc.

## ACCUEIL TELEPHONIQUE

---

Lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

## OUVERTURE AU PUBLIC

---

### Hors vacances scolaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h30-12h <i>Accueil information</i>	9h30-12h <i>Accueil information</i>	9h30-12h <i>Accueil information</i>		9h30-12h <i>Accueil information</i>
14h-19h <i>Accueil information</i>	14h-18h <i>Accompagnement de projet, Insertion, Orientation</i>	14h-19h <i>Accueil de loisirs jeunes (Echanges/débats, montage de projets, ateliers...)</i>	14h-18h <i>Accompagnement de projet, Insertion, Orientation</i>	14h-19h <i>Accueil de loisirs jeunes (Echanges/débats, montage de projets, ateliers...)</i>

Un projet, une problématique, une demande ? La Maison de la Jeunesse peut vous accueillir le matin sur rendez-vous.

### Pendant les vacances scolaires

Lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h : Accueil information

Retrouvez toutes les informations du service Jeunesse sur [www.clamart.fr](http://www.clamart.fr) et suivez-nous sur Instagram @LaTeamClamart !

### Maison de la Jeunesse

17 avenue Jean Baptiste Clément  
92140 Clamart  
Tel : 01 71 16 75 40  
jeunesse@clamart.fr

